

46 - Délégation de Service Public - Gestion et organisation de structures et projets d'animation Ville de Besançon / Francas du Doubs - Avenant n° 2

M. l'Adjoint LEUBA, Rapporteur : Au cours de la dernière commission de suivi entre la Ville et l'association Les Francas du Doubs, il a été convenu d'adapter les conditions d'exécution de la Délégation de Service Public.

Ainsi, sur proposition de la Ville et en accord avec le délégataire, il est convenu que la gestion de l'accueil de loisirs situé au Fort de Bregille pendant la période estivale sera, à titre expérimental pour l'année 2016, organisée par l'association des Francas du Doubs.

Le projet Bregille 2016 intitulé «La Colo du Fort» décrit à la fois le thème retenu par l'équipe d'animation «l'éducation à l'environnement et au développement durable» ainsi que les intentions pédagogiques, à savoir :

- permettre l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté,
- favoriser l'émergence d'espaces d'expression des enfants et des jeunes,
- permettre le développement de la curiosité et de l'esprit scientifique par l'expérimentation.

Le délégataire propose d'organiser cet accueil de loisirs dans les conditions suivantes :

- La mise en place de deux circuits de transport (pédibus, tram, bus) desservant les quartiers de Planoise, Grette-Butte, Montrapon-Fontaine Ecu et centre-ville

- Une ouverture du lundi 11 juillet au vendredi 26 août, soit 7 semaines et une capacité d'accueil de 30 enfants par jour

- Des permanences d'inscription décentralisées dans les quatre maisons de quartier municipales en complément des lieux habituels (secrétariat, accueils de loisirs)

- Des inscriptions à la journée et à la semaine. En complément, il sera proposé aux familles qui le souhaitent des inscriptions à la demi-journée et sur 3 jours dans d'autres accueils de loisirs gérés par l'association des Francas du Doubs.

Les autres conditions d'organisation, en particulier concernant les horaires d'ouverture et la tarification auprès des familles et les assurances, respectent les conditions d'exécution établies dans le cadre de la Délégation de Service Public.

Il convient de noter que ce projet fait l'objet d'un financement complémentaire de la part de la Ville en sus de la participation octroyée dans le cadre de la Délégation de Service Public. A ce titre, les objectifs pédagogiques, organisationnels et de réalisation ou non des journées enfants ne seront pas intégrés dans le bilan annuel de la Délégation de Service Public mais feront l'objet d'un bilan et d'une évaluation distincts au cours du mois d'octobre.

Pour l'année 2016, il est proposé au Conseil Municipal de financer cette expérimentation pour un montant de 30 000 € conformément au budget prévisionnel établi par l'association.

En cas d'accord, la somme de 30 000 €, sera prélevée sur la ligne 65.422/6574 CS 47041.

L'avenant n° 2 qui reprend les modalités de mise en œuvre de ce projet est conforme aux dispositions de l'article 36 alinéa 6 du décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité, sur les bases présentées, à :

- décider l'attribution d'un financement d'un montant de 30 000 € à l'association Les Francas du Doubs, pour le projet expérimental 2016, «La Colo du Fort»,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant modificatif n° 2 de la Délégation de Service Public.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? 2 abstentions. Ce rapport est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 2

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 2016.